



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## POUNCE 384 EC

Version 1.11      Date de révision: 02/17/2025      Numéro de la FDS: 50000489      Date de dernière parution: 12/09/2022  
Date de la première parution: 11/07/2017

- Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 4
- Cancérogénicité : Catégorie 2
- Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique : Catégorie 2 (Système nerveux central)
- Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique : Catégorie 3 (Appareil respiratoire, Système nerveux central)
- Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition répétée : Catégorie 2 (Système nerveux central)
- Risque d'aspiration : Catégorie 1

### Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H227 Liquide combustible.  
H302 + H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.  
H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système nerveux central).  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**  
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.  
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.  
P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.  
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

## POUNCE 384 EC

Version 1.11      Date de révision: 02/17/2025      Numéro de la FDS: 50000489      Date de dernière parution: 12/09/2022  
Date de la première parution: 11/07/2017

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ auditive.

### Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P331 Ne PAS faire vomir.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

### Entreposage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

### Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### Autres dangers

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Nature chimique : Insecticide

### Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Solvent naphtha (petroleum), light arom.	Solvent naphtha (petroleum), light arom.	64742-95-6	>= 30 - < 60 *
m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	52645-53-1	38.4
Solvent naphtha (petroleum), light arom.	Solvent naphtha (petroleum), light arom.	64742-95-6	>= 30 - < 60 *
m-phenoxybenzyl 3-	m-	52645-53-1	>= 30 - < 60 *

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## POUNCE 384 EC

Version 1.11      Date de révision: 02/17/2025      Numéro de la FDS: 50000489      Date de dernière parution: 12/09/2022  
Date de la première parution: 11/07/2017

(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane-carboxylate	phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate		
--	---	--	--

\* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

### SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.  
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître plusieurs heures plus tard.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon.  
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.  
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  
Retirez les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir les voies respiratoires dégagées.  
NE PAS faire vomir.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.  
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
Peut irriter les voies respiratoires.  
Peut provoquer somnolence ou des vertiges.  
Susceptible de provoquer le cancer.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
L'ingestion ou l'inhalation peut entraîner un essoufflement soudain, de la toux, des nausées et/ou des douleurs abdominales.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## POUNCE 384 EC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/09/2022
1.11	02/17/2025	50000489	Date de la première parution: 11/07/2017

---

Le contact avec la peau peut provoquer des démangeaisons et des rougeurs. Le contact oculaire peut entraîner des démangeaisons, des larmoiements, une sensibilité à la lumière, des douleurs et/ou une vision floue.

Protection pour les secouristes : Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

---

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Poudre chimique, CO<sub>2</sub>, eau pulvérisée ou mousse ordinaire. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction inadéquats : Jet d'eau à grand débit  
Ne pas répandre le produit déversé avec des jets d'eau à haute pression.

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.  
Oxydes de carbone  
Composés halogénés

Méthodes spécifiques d'extinction : Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.  
Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants complètement fermés.

Autres informations : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.  
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome.

---

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Utiliser un équipement de protection personnelle.  
Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite.  
Ne touchez pas et ne marchez pas à travers le matériau déversé.

---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## POUNCE 384 EC

Version 1.11      Date de révision: 02/17/2025      Numéro de la FDS: 50000489      Date de dernière parution: 12/09/2022  
Date de la première parution: 11/07/2017

---

- Assurer une ventilation adéquate.  
Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.  
Identifier la zone contaminée avec des affiches et en interdire l'accès au personnel non autorisé.  
Seules les personnes qualifiées munies des équipements de protection adéquats peuvent intervenir.  
Pour des renseignements sur l'élimination, voir la section 13.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit pénètre dans les égouts.  
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.  
Collecter le maximum du déversement avec un produit absorbant approprié.  
Ramasser et mettre dans des contenants proprement étiquetés.  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

---

### SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent.  
Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Équipement de protection individuelle, voir la section 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.  
Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.  
Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.
- Conditions de stockage sûres : Défense de fumer.  
Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.  
Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.  
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.  
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## POUNCE 384 EC

Version 1.11      Date de révision: 02/17/2025      Numéro de la FDS: 50000489      Date de dernière parution: 12/09/2022  
Date de la première parution: 11/07/2017

Matières à éviter : Ne pas entreposer près des acides.

D'autres informations sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

### SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Solvent naphtha (petroleum), light arom.	64742-95-6	VEMP	200 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	200 mg/m3 (vapeur d'hydrocarbure total)	ACGIH

#### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains  
Matériau : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc nitrile.

Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spécifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de protection.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

Mesures de protection : Établir un plan d'action de premier soins avant d'utiliser ce produit.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Ne pas inhaler l'aérosol.  
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.  
Ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

### SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## POUNCE 384 EC

Version 1.11      Date de révision: 02/17/2025      Numéro de la FDS: 50000489      Date de dernière parution: 12/09/2022  
Date de la première parution: 11/07/2017

---

État physique	:	liquide
Forme	:	liquide
Couleur	:	ambre
Odeur	:	type hydrocarbure
Seuil de l'odeur	:	Donnée non disponible
pH	:	4.8 (25 °C)
Point/ intervalle de fusion	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	79.4 - 82 °C Méthode: vase clos
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (liquides)	:	Entretient la combustion
Auto-allumage	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	8.89
Densité	:	Donnée non disponible
Solubilité Solubilité dans l'eau	:	émulsionnable
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## POUNCE 384 EC

Version 1.11      Date de révision: 02/17/2025      Numéro de la FDS: 50000489      Date de dernière parution: 12/09/2022  
Date de la première parution: 11/07/2017

---

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

Viscosité

    Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

    Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : Non-oxydant

poids moléculaire : Sans objet

---

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

Possibilité de réactions dangereuses : Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.  
Éviter les températures extrêmes  
Éviter la formation d'aérosols.

Produits incompatibles : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

Produits de décomposition dangereux : Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

---

### SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### **Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

#### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 789 mg/kg

DL50 (Rat): 300 - 2,000 mg/kg

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## POUNCE 384 EC

Version 1.11      Date de révision: 02/17/2025      Numéro de la FDS: 50000489      Date de dernière parution: 12/09/2022  
Date de la première parution: 11/07/2017

---

Méthode: Directives du test 423 de l'OECD  
BPL: oui  
Évaluation: Ce composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 1.4 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

CL50 (Rat, mâle et femelle): 3.25 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard  
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD  
Symptômes: Tremblements, Convulsions, Décès  
BPL: oui

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg  
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée  
Remarques: pas de mortalité

Évaluation: Ce composant/mélange est modérément toxique après un seul contact avec la peau.  
Remarques: Résolution n° 2075

### Composants:

#### **Solvant naphtha (petroleum), light arom.:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 3,492 mg/kg  
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

DL50 (Rat, mâle): 6,984 mg/kg  
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 6.193 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: vapeur  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation  
Remarques: pas de mortalité

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 3,160 mg/kg  
Évaluation: Ce composant/mélange est faiblement toxique après un seul contact avec la peau.

#### **m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 3,129 mg/kg  
Méthode: Directives du test 425 de l'OECD

DL50 (Rat, femelle): > 2,000 mg/kg

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## POUNCE 384 EC

Version 1.11      Date de révision: 02/17/2025      Numéro de la FDS: 50000489      Date de dernière parution: 12/09/2022  
Date de la première parution: 11/07/2017

---

Méthode: Directives du test 423 de l'OECD  
BPL: oui

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.09 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard  
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 4,000 mg/kg  
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD  
BPL: oui  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée  
Remarques: pas de mortalité

### **Solvant naphtha (petroleum), light arom.:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 3,492 mg/kg  
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

DL50 (Rat, mâle): 6,984 mg/kg  
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 6.193 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: vapeur  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation  
Remarques: pas de mortalité

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 3,160 mg/kg  
Évaluation: Ce composant/mélange est faiblement toxique après un seul contact avec la peau.

### **m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 3,129 mg/kg  
Méthode: Directives du test 425 de l'OECD

DL50 (Rat, femelle): > 2,000 mg/kg  
Méthode: Directives du test 423 de l'OECD  
BPL: oui

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.09 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard  
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 4,000 mg/kg  
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD  
BPL: oui  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## POUNCE 384 EC

Version 1.11      Date de révision: 02/17/2025      Numéro de la FDS: 50000489      Date de dernière parution: 12/09/2022  
Date de la première parution: 11/07/2017

---

Remarques: pas de mortalité

### **Corrosion et/ou irritation de la peau**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

#### **Produit:**

Espèce : Lapin  
Évaluation : N'est pas classé comme irritant  
Résultat : irritation légère

#### **Composants:**

##### **Solvant naphtha (petroleum), light arom.:**

Espèce : Lapin  
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD  
Résultat : Irritation légère de la peau

##### **m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:**

Espèce : Lapin  
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD  
Résultat : irritation légère  
BPL : oui

##### **Solvant naphtha (petroleum), light arom.:**

Espèce : Lapin  
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD  
Résultat : Irritation légère de la peau

##### **m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:**

Espèce : Lapin  
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD  
Résultat : irritation légère  
BPL : oui

### **Lésion/irritation grave des yeux**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

#### **Composants:**

##### **Solvant naphtha (petroleum), light arom.:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

##### **m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:**

Espèce : Lapin  
Résultat : irritation légère  
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## POUNCE 384 EC

Version 1.11      Date de révision: 02/17/2025      Numéro de la FDS: 50000489      Date de dernière parution: 12/09/2022  
Date de la première parution: 11/07/2017

---

Espèce : Lapin  
Résultat : irritation légère  
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD  
BPL : oui

### **Solvant naphtha (petroleum), light arom.:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

### **m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:**

Espèce : Lapin  
Résultat : irritation légère  
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Espèce : Lapin  
Résultat : irritation légère  
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD  
BPL : oui

### **Sensibilisation cutanée ou respiratoire**

#### **Sensibilisation de la peau**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

#### **Sensibilisation des voies respiratoires**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

#### **Produit:**

Type d'essai : Test de Buehler  
Voies d'exposition : Dermale  
Espèce : Cobaye  
Méthode : Directives du test 406 de l'OECD  
Résultat : Pas un sensibilisateur cutané.  
BPL : oui

#### **Composants:**

### **Solvant naphtha (petroleum), light arom.:**

Type d'essai : Essai de maximisation  
Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Cobaye  
Méthode : Directives du test 406 de l'OECD  
Résultat : Pas un sensibilisateur cutané.

### **m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:**

Type d'essai : Test de Buehler  
Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Cobaye  
Méthode : Directives du test 406 de l'OECD  
Résultat : Pas un sensibilisateur cutané.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## POUNCE 384 EC

Version 1.11      Date de révision: 02/17/2025      Numéro de la FDS: 50000489      Date de dernière parution: 12/09/2022  
Date de la première parution: 11/07/2017

---

### **Solvant naphtha (petroleum), light arom.:**

Type d'essai : Essai de maximisation  
Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Cobaye  
Méthode : Directives du test 406 de l'OECD  
Résultat : Pas un sensibilisateur cutané.

### **m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:**

Type d'essai : Test de Buehler  
Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Cobaye  
Méthode : Directives du test 406 de l'OECD  
Résultat : Pas un sensibilisateur cutané.

### **Mutagenécité de la cellule germinale**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

#### **Produit:**

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de Ames  
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test du micronoyau  
Espèce: Souris  
Résultat: négatif

#### **Composants:**

### **Solvant naphtha (petroleum), light arom.:**

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: étude in vitro sur les dommages et/ou la réparation de l'ADN  
Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois  
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique  
Résultat: négatif

Type d'essai: test de nutation inverse  
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Aberration chromosomique de la moelle osseuse  
Espèce: Rat (mâle et femelle)  
Voie d'application: Inhalation  
Résultat: négatif

### **m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:**

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de Ames  
Résultat: négatif

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## POUNCE 384 EC

Version 1.11 Date de révision: 02/17/2025 Numéro de la FDS: 50000489 Date de dernière parution: 12/09/2022  
Date de la première parution: 11/07/2017

---

Type d'essai: Test de lymphome de souris  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: test de létalité dominante  
Espèce: Souris (mâle)  
Résultat: négatif

Type d'essai: Test létal récessif lié au sexe  
Espèce: Drosophila melanogaster (Drosophile)  
Résultat: négatif

### **Solvent naphtha (petroleum), light arom.:**

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: étude in vitro sur les dommages et/ou la réparation de l'ADN  
Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois  
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique  
Résultat: négatif

Type d'essai: test de nutation inverse  
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Aberration chromosomique de la moelle osseuse  
Espèce: Rat (mâle et femelle)  
Voie d'application: Inhalation  
Résultat: négatif

### **m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:**

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de Ames  
Résultat: négatif

Type d'essai: Test de lymphome de souris  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: test de létalité dominante  
Espèce: Souris (mâle)  
Résultat: négatif

Type d'essai: Test létal récessif lié au sexe  
Espèce: Drosophila melanogaster (Drosophile)  
Résultat: négatif

### **Cancérogénicité**

Susceptible de provoquer le cancer.

### **Produit:**

Cancérogénicité - Évaluation : Évidence restreinte de cancérogénicité lors d'études chez des animaux

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## POUNCE 384 EC

Version 1.11      Date de révision: 02/17/2025      Numéro de la FDS: 50000489      Date de dernière parution: 12/09/2022  
Date de la première parution: 11/07/2017

---

### Composants:

#### **Solvant naphtha (petroleum), light arom.:**

Cancérogénicité - Évaluation : Évidence restreinte de cancérogénicité lors d'études chez des animaux

#### **m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:**

Espèce : Rat  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 2 années  
Résultat : négatif

Espèce : Souris  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 2 années  
Résultat : négatif

Remarques : Susceptible d'être cancérogène pour l'homme (EPA des États-Unis)

#### **Solvant naphtha (petroleum), light arom.:**

Cancérogénicité - Évaluation : Évidence restreinte de cancérogénicité lors d'études chez des animaux

#### **m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:**

Espèce : Rat  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 2 années  
Résultat : négatif

Espèce : Souris  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 2 années  
Résultat : négatif

Remarques : Susceptible d'être cancérogène pour l'homme (EPA des États-Unis)

### **Toxicité pour la reproduction**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

### Composants:

#### **Solvant naphtha (petroleum), light arom.:**

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude sur trois générations  
Espèce: Rat  
Voie d'application: inhalation (vapeurs)  
Fertilité: NOAEC Mating/Fertility: 7.5 mg/l  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## POUNCE 384 EC

Version 1.11      Date de révision: 02/17/2025      Numéro de la FDS: 50000489      Date de dernière parution: 12/09/2022  
Date de la première parution: 11/07/2017

---

lares

Incidences sur le développement fœtal : Espèce: Souris  
Voie d'application: inhalation (vapeurs)  
Toxicité maternelle générale: LOAEC: 500 partie par million  
Symptômes: Incidences sur la mère.

### **m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:**

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude sur trois générations  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Résultat: négatif

Incidences sur le développement fœtal : Type d'essai: Développement embryofœtal  
Espèce: Lapin  
Voie d'application: Oral(e)  
Symptômes: Aucune incidence sur la mère.  
Résultat: négatif

### **Solvant naphtha (petroleum), light arom.:**

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude sur trois générations  
Espèce: Rat  
Voie d'application: inhalation (vapeurs)  
Fertilité: NOAEC Mating/Fertility: 7.5 mg/l  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Incidences sur le développement fœtal : Espèce: Souris  
Voie d'application: inhalation (vapeurs)  
Toxicité maternelle générale: LOAEC: 500 partie par million  
Symptômes: Incidences sur la mère.

### **m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:**

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude sur trois générations  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Résultat: négatif

Incidences sur le développement fœtal : Type d'essai: Développement embryofœtal  
Espèce: Lapin  
Voie d'application: Oral(e)  
Symptômes: Aucune incidence sur la mère.  
Résultat: négatif

### **STOT - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système nerveux central).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## POUNCE 384 EC

Version 1.11      Date de révision: 02/17/2025      Numéro de la FDS: 50000489      Date de dernière parution: 12/09/2022  
Date de la première parution: 11/07/2017

---

### **Produit:**

Organes cibles : Système nerveux central  
Évaluation : La substance ou le mélange est classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, exposition unique, catégorie 2.

### **Composants:**

#### **Solvant naphtha (petroleum), light arom.:**

Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires., Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

#### **Solvant naphtha (petroleum), light arom.:**

Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires., Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

### **STOT - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### **Produit:**

Organes cibles : Système nerveux central  
Évaluation : La substance ou le mélange est classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, expositions répétées, catégorie 2.

### **Composants:**

#### **Solvant naphtha (petroleum), light arom.:**

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

#### **m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:**

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

#### **Solvant naphtha (petroleum), light arom.:**

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

#### **m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:**

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## POUNCE 384 EC

Version 1.11 Date de révision: 02/17/2025 Numéro de la FDS: 50000489 Date de dernière parution: 12/09/2022  
Date de la première parution: 11/07/2017

---

### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

##### **Solvant naphtha (petroleum), light arom.:**

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOAEC : 0.8 - 0.9 mg/l  
Voie d'application : Inhalation  
Atmosphère d'essai : vapeur  
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Espèce : Rat, mâle  
NOAEL : 600 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

##### **m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:**

Espèce : Rat  
NOAEL : 20 mg/kg  
Voie d'application : Orale - alimentation  
Durée d'exposition : 90 days  
Symptômes : Effets sur le foie

Espèce : Chien, mâle et femelle  
NOEL : 10 mg/kg p.c./jour  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 90 d  
Dose : 5, 50, 500 mg/kg p.c./jour  
Organes cibles : Foie  
Symptômes : Tremblements

Espèce : Rat  
NOEL : 250 ppm  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 13 w  
Dose : 0, 250, 1500, 2500 ppm  
Symptômes : Tremblements

Espèce : Rat  
NOEL : 150 mg/kg p.c./jour  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 14 d  
Dose : 0, 10, 150, 300 mg/kg p.c./jour  
Symptômes : Tremblements

##### **Solvant naphtha (petroleum), light arom.:**

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOAEC : 0.8 - 0.9 mg/l  
Voie d'application : Inhalation  
Atmosphère d'essai : vapeur  
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## POUNCE 384 EC

Version 1.11      Date de révision: 02/17/2025      Numéro de la FDS: 50000489      Date de dernière parution: 12/09/2022  
Date de la première parution: 11/07/2017

---

Espèce : Rat, mâle  
NOAEL : 600 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

### **m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate:**

Espèce : Rat  
NOAEL : 20 mg/kg  
Voie d'application : Orale - alimentation  
Durée d'exposition : 90 days  
Symptômes : Effets sur le foie

Espèce : Chien, mâle et femelle  
NOEL : 10 mg/kg p.c./jour  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 90 d  
Dose : 5, 50, 500 mg/kg p.c./jour  
Organes cibles : Foie  
Symptômes : Tremblements

Espèce : Rat  
NOEL : 250 ppm  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 13 w  
Dose : 0, 250, 1500, 2500 ppm  
Symptômes : Tremblements

Espèce : Rat  
NOEL : 150 mg/kg p.c./jour  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 14 d  
Dose : 0, 10, 150, 300 mg/kg p.c./jour  
Symptômes : Tremblements

### **Toxicité par aspiration**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### **Composants:**

#### **Solvant naphtha (pétroleum), light arom.:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### **m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate:**

Donnée non disponible

#### **Solvant naphtha (pétroleum), light arom.:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## POUNCE 384 EC

Version 1.11 Date de révision: 02/17/2025 Numéro de la FDS: 50000489 Date de dernière parution: 12/09/2022  
Date de la première parution: 11/07/2017

---

### **m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:**

Donnée non disponible

### **Effets neurologiques**

#### **Composants:**

### **m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:**

Neurotoxicité observée dans les études sur les animaux

### **m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:**

Neurotoxicité observée dans les études sur les animaux

### **Autres informations**

#### **Produit:**

Remarques : Les symptômes de surexposition peuvent être les suivants :  
maux de tête, étourdissements, fatigue, nausée et vomissements.  
Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques.  
Les solvants risquent de dessécher la peau.

---

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### **Écotoxicité**

#### **Produit:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 33.62 µg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia similis (Puce d'eau)): 2.99 µg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EyC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Senastrum capricornutum)): 1.09 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

EyC50 (Senastrum capricornutum (algue verte)): 0.0289 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : Méthode: Directives du test 217 de l'OECD  
Remarques: Aucun effet négatif significatif sur la minéralisation du carbone.

Méthode: Directives du test 216 de l'OECD

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## POUNCE 384 EC

Version 1.11      Date de révision: 02/17/2025      Numéro de la FDS: 50000489      Date de dernière parution: 12/09/2022  
Date de la première parution: 11/07/2017

---

Remarques: Aucun effet négatif significatif sur la minéralisation de l'azote.

NOEC (Eisenia fetida (vers de terre)): 2,388 mg/kg  
Durée d'exposition: 14 d

Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 (Apis mellifera (abeilles)): 0.3 µg/abeille  
Point final: Toxicité aiguë par contact

DL50 (Coturnix japonica (Caille japonaise)): > 2,000 mg/kg

### Composants:

#### **Solvant naphtha (pétroleum), light arom.:**

Toxicité pour les poissons : NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 4.5 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type d'essai: Essai en semi-statique  
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

LL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 8.2 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type d'essai: Essai en semi-statique  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 4.5 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type d'essai: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata): 3.1 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type d'essai: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOELR (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 2.6 mg/l  
Durée d'exposition: 14 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 204  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOELR (Daphnia magna (Puce d'eau)): 2.6 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## POUNCE 384 EC

Version 1.11      Date de révision: 02/17/2025      Numéro de la FDS: 50000489      Date de dernière parution: 12/09/2022  
Date de la première parution: 11/07/2017

---

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Tetrahyména pyriformis): 15.41 mg/l  
Durée d'exposition: 40 h  
Type d'essai: Inhibition de la croissance  
Remarques: La valeur donnée est basée sur une approche SAR/AAR à l'aide de la boîte à outils OECD, DEREK, les modèles VEGA QSAR (modèles CAESAR), etc.

### Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poissons): 5.3 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Crustacés): 0.001 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (algues): 0.0125 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
NOEC (algues): 0.9 µg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Poissons): 0.3 µg/l  
Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Crustacés): 0.039 µg/l  
Durée d'exposition: 21 d

### Solvant naphtha (pétroleum), light arom.:

Toxicité pour les poissons : NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 4.5 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type d'essai: Essai en semi-statique  
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

LL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 8.2 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type d'essai: Essai en semi-statique  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour la daphnie et : EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 4.5 mg/l

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## POUNCE 384 EC

Version 1.11      Date de révision: 02/17/2025      Numéro de la FDS: 50000489      Date de dernière parution: 12/09/2022  
Date de la première parution: 11/07/2017

- les autres invertébrés aquatiques : Durée d'exposition: 48 h  
Type d'essai: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata): 3.1 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type d'essai: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOELR (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 2.6 mg/l  
Durée d'exposition: 14 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 204  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOELR (Daphnia magna (Puce d'eau)): 2.6 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Tetrahyména pyriformis): 15.41 mg/l  
Durée d'exposition: 40 h  
Type d'essai: Inhibition de la croissance  
Remarques: La valeur donnée est basée sur une approche SAR/AAR à l'aide de la boîte à outils OECD, DEREK, les modèles VEGA QSAR (modèles CAESAR), etc.

### Évaluation écotoxicologique

- Toxicité aiguë en milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques.
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Poissons): 5.3 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Crustacés): 0.001 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (algues): 0.0125 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h
- NOEC (algues): 0.9 µg/l  
Durée d'exposition: 96 h

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## POUNCE 384 EC

Version 1.11      Date de révision: 02/17/2025      Numéro de la FDS: 50000489      Date de dernière parution: 12/09/2022  
Date de la première parution: 11/07/2017

---

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Poissons): 0.3 µg/l  
Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Crustacés): 0.039 µg/l  
Durée d'exposition: 21 d

### Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### **Solvant naphtha (petroleum), light arom.:**

Biodégradabilité : Concentration: 49.2 mg/l  
Résultat: Intrinsèquement biodégradable.  
Biodégradation: 77.05 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: Directives du test 301F de l'OECD

##### **m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

##### **Solvant naphtha (petroleum), light arom.:**

Biodégradabilité : Concentration: 49.2 mg/l  
Résultat: Intrinsèquement biodégradable.  
Biodégradation: 77.05 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: Directives du test 301F de l'OECD

##### **m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

### Potentiel bioaccumulatif

#### Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

#### Composants:

##### **m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:**

Bioaccumulation : Remarques: Ce produit peut s'accumuler dans les organismes.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Pow: > 4.49  
Remarques: Donnée non disponible

##### **m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:**

Bioaccumulation : Remarques: Ce produit peut s'accumuler dans les orga-

## POUNCE 384 EC

Version 1.11      Date de révision: 02/17/2025      Numéro de la FDS: 50000489      Date de dernière parution: 12/09/2022  
Date de la première parution: 11/07/2017

---

nismes.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Pow: > 4.49  
Remarques: Donnée non disponible

### Mobilité dans le sol

#### Composants:

##### **m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: immobile

##### **m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: immobile

### Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

---

## SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau.

---

## SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Réglementations internationales

#### **UNRTDG**

No. UN : UN 3082  
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
(Permethrin)

---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## POUNCE 384 EC

Version 1.11      Date de révision: 02/17/2025      Numéro de la FDS: 50000489      Date de dernière parution: 12/09/2022  
Date de la première parution: 11/07/2017

---

Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
Dangereux pour l'environnement : oui

### IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3082  
Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Permethrin)

Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964  
Dangereux pour l'environnement : oui

### Code IMDG

No. UN : UN 3082  
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Permethrin)  
Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
EmS Code : F-A, S-F  
Polluant marin : oui

### Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### Réglementation nationale

#### TDG

No. UN : UN 3082  
Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Permethrin)  
Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
Code ERG : 171  
Polluant marin : oui(Permethrin)  
Remarques : Afficher la marque « dangereux par inhalation » sur l'emballage conformément au TMD 4.23.

### Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

## POUNCE 384 EC

Version 1.11      Date de révision: 02/17/2025      Numéro de la FDS: 50000489      Date de dernière parution: 12/09/2022  
Date de la première parution: 11/07/2017

---

### SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**NPRI Composants** : Solvent naphtha (petroleum), light arom.  
butan-1-ol  
Oxirane, polymer with methyloxirane, mono(nonylphenyl)  
ether  
ethylene oxide  
methyloxirane

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

TCSI : En conformité avec les inventaires

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.

AIIC : Non en conformité avec les inventaires

DSL : Ce produit contient des substances chimiques exemptées des exigences de l'inventaire DSL de la LCPE. Il est réglementé comme pesticide assujetti aux exigences de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA). Lisez l'étiquette de la LPA, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler ce produit antiparasitaire.

ENCS : Non en conformité avec les inventaires

ISHL : Non en conformité avec les inventaires

KECI : En conformité avec les inventaires

PICCS : En conformité avec les inventaires

IECSC : En conformité avec les inventaires

NZIoC : Non en conformité avec les inventaires

TECI : En conformité avec les inventaires

**Liste canadiennes**

La ou les substances suivantes sont assujetties à une déclaration de nouvelle activité importante:  
methyloxirane 75-56-9

**PMRA/PCPA Information**

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujetti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire: Lire l'étiquette, auto-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## POUNCE 384 EC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/09/2022
1.11	02/17/2025	50000489	Date de la première parution: 11/07/2017

risée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire

### PRUDENCE

Provoque une irritation des yeux, Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements., Nocif en cas d'ingestion, Nocif en cas d'inhalation, Ce pesticide est toxique pour les poissons et autres animaux sauvages., Ce produit est hautement toxique pour les abeilles.

## SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

### Texte complet d'autres abréviations

ACGIH	:	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérate; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECl - Inventaire des produits chimiques existants de

## **POUNCE 384 EC**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/09/2022
1.11	02/17/2025	50000489	Date de la première parution: 11/07/2017

---

la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

### **Clause de non-responsabilité**

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA / 3F

### **Préparé par:**

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2025 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique